



ARCHE PROMOTION

Directrice Régionale

Montargis, le 14 janvier 2022

Madame la Directrice,

Nous vous avons reçu l'an dernier concernant les projets d'aménagement du Port Saint Roch (le long du canal de Briare) à Montargis.

Les permis d'aménager et les appels d'offres nous permettent de débiter les travaux à compter du 17 janvier 2022, travaux qui devraient se terminer dans le premier trimestre 2024.

Il s'agit de reprendre toute la déambulation depuis la passerelle Victor Hugo (boulevard des Belles Manières) jusqu'au Pont Saint Roch.

Les travaux qui débutent vont permettre d'aménager ce cheminement piéton sur le chemin de halage, place Eric Tabarly, construire la capitainerie, creuser (début 2023) et aménager les installations du nouveau port et réaliser l'aménagement complet de la rue du Port Saint Roch, depuis le Pont Saint Roch jusqu'à la rue Coquillet.

L'agglomération Montargoise est propriétaire actuellement d'environ 3500 m², dont le terrain a été débarrassé de ses constructions et dont les fondations ont été démolies.

Elle a prévu de céder ses terrains sur une base de 100€ le m² net vendeur en une seule tranche.

Pour obtenir la promesse de vente de l'Agglomération Montargoise, l'acquéreur devra justifier être titulaire d'une promesse de vente concernant l'immeuble constitué des enseignes : lasergame, la boulangerie, ancienne épicerie et les hangars attenants, propriété de la famille B [REDACTED]

Madame B [REDACTED] qui n'habite plus sur place, et ses enfants sont prêts à céder ce lieu pour un prix qui reste à définir entre eux et vous.

Vous pouvez joindre monsieur Ar [REDACTED] au 07 [REDACTED]

Notre promesse de vente stipulerait les points suivants :

Concernant l'immeuble B [REDACTED] : Dépôt d'un permis de construire dans les 4 mois suivant la signature de la promesse B [REDACTED], instruction de 5 mois maximum et délai de recours de 3 mois, soit 12 mois.

Je vous rappelle que la cession gratuite à la ville d'une partie de la rue du Port Saint Roch est à prévoir comme cela est mentionné dans le dossier technique qui vous a été remis. Pour les données techniques vous pouvez contacter monsieur Laurent Rougeron Directeur des Services Techniques de l'Agglomération Montargoise : 06 [REDACTED] ou [REDACTED]@agglo-montargoise.fr

Notre promesse de vente devra mentionner impérativement ces délais.

L'immeuble (ex B [REDACTED]) pourrait dans sa partie du rez de chaussée comporter notamment des restaurants et un shipchandler.